RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« ZAPG »
Société civile immobilière au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : CHALANDRY ELAIRE (Ardennes), 1 Rue Cosson
RCS de SEDAN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUILLET 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT ET UN JUILLET
A Quatorze heures.

Les associés de la société « ZAPG », société civile immobilière au capital de 1.000,00 Euros, divisé en 100 parts de dix (10,00) Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Gaëlle ANDRE en sa qualité d'associé.

Sont présents ou représentés :

. Monsieur Philippe ANDRE, propriétaire de 40 parts sociales,
. Madame Gaelle DESREAC épouse ANDRE propriétaire de 40 parts sociales,
. Madame Astrid ANDRE, propriétaire de 10 parts sociales, représenté par Madame Gaëlle DESRAC épouse ANDRE en sa qualité d'administratrice légale.
. Madame Zoé ANDRE, propriétaire de 10 parts sociales, représentée par Madame Gaëlle DESRAC épouse ANDRE en sa qualité d'administratrice légale.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du gérant,
- Nomination d'un gérant,
- Pouvoir en vue des formalités,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- le rapport établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

[redacted]

DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant.

LA GERANCE

[redacted]RE	*« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »* Bon pour acceptation des fonctions de Gérant
[redacted]É	*« Bon pour démission des fonctions de Gérant »* Bon pour acceptation des fonctions [redacted]